

Paris, le 9 décembre 2016

Près de 200 bornes de recharge électrique rapide sur le réseau des sociétés d'autoroutes

Les conducteurs de voitures électriques ont désormais la possibilité de recharger leur véhicule tous les 80 kilomètres sur les principaux axes autoroutiers

Les sociétés d'autoroutes s'engagent pour l'essor de la mobilité électrique, composante essentielle du développement d'une mobilité durable et décarbonée sur des infrastructures toujours plus sûres, confortables et écologiques, dans la continuité de la loi sur la transition énergétique et de la conférence sur le climat COP21.

La mise en place de ce véritable maillage électrique fait du réseau autoroutier français l'un des réseaux les plus avancés au monde en la matière. Avec ce service, les sociétés d'autoroutes jouent un rôle déterminant en faveur du développement du marché des véhicules électriques.

Les 200 bornes de recharge rapide installées ou en cours d'installation permettront de bénéficier d'un point de recharge électrique tous les 80 kilomètres sur le réseau autoroutier ou à ses abords immédiats. Ce réseau permet désormais à un conducteur d'effectuer un trajet Paris/Lille, Paris/Lyon, Bordeaux/Narbonne ou Lyon/Marseille en pleine autonomie.

Des bornes de recharge rapide adaptées à tous les véhicules et accessibles sur les aires de services

Les bornes de recharge rapide, adaptées à tous les standards de prises du marché permettent le rechargement de tous les types de véhicules électriques*. Ces bornes ont été déployées par des opérateurs spécialisés: Sodetrel -dans le cadre du programme européen Corri-Door-, Tesla, Nissan et les pétroliers. Alimentées en énergie 100 % renouvelable, elles permettent de récupérer plus de 80 % d'autonomie en moins de 30 minutes.

Les conducteurs pourront recharger leur véhicule grâce à des abonnements souscrits auprès des opérateurs, ou par un achat unitaire dans les boutiques des aires équipées ou via leurs smartphones.

En pièce jointe : carte des bornes de recharge rapide sur autoroutes concédées.

*ChaDeMO, Combo II/CCS, AC triphasé et même prise domestique E/F pour les conducteurs de véhicules hybrides rechargeables.

A propos de l'ASFA

L'ASFA est l'association professionnelle des acteurs du secteur de la concession et de l'exploitation d'autoroutes et d'ouvrages routiers.

<u>www.autoroutes.fr</u> - <u>https://www.facebook.com/mabelleautoroute</u> - <u>https://twitter.com/ASFAutoroutes</u>

Tél.: 01 49 55 33 07 - Mobile: 06 11 66 97 70

